

Du 03 avril 2017 à HERRY

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique

MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUPREZ Thierry, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, LE CAM Olivier, MAUPLIN Jean-Claude, MARTINET Bruno, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr DECOUT Jacques à Mr DELAVault André, Mr EGROT Gérard à Mme POULAIN Danièle, Mr MASSAY Gérard à Mr DUPREZ Thierry.

Excusé(s) : Mme MOULINNEUF Christine.

A été nommée secrétaire : Mme FRITSCH Monique.

La séance est ouverte à 18 h 05.

M CHARACHE ouvre la séance en remerciant la commune d'Herry pour son accueil.

M le Président demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier Conseil Communautaire. Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (budget principal et SPANC)

Le Conseil Communautaire délibère sur les comptes administratifs (principal et SPANC) de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean Luc CHARACHE, Président, après s'être fait présenter le budget de 2016 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs (principal et SPANC), lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal :

| | RESULTAT DE CLOTURE 2015 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016 | RESULTAT DE CLOTURE 2016 | |
|----------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|----------------|
| Investissement | - 31 422.14 | - 15 765.41 | | - 47 187.55 | Investissement |
| Fonctionnement | 309 534.52 | - 13 462.26 | 36 000,00 | 260 072.26 | Fonctionnement |
| TOTAL | 278 112.38 | - 29 227.67 | 36 000,00 | 212 884.71 | TOTAL |

Budget annexe SPANC :

| | RESULTAT DE CLOTURE 2015 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 | RESULTAT DE CLOTURE 2016 | |
|----------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------|
| Investissement | | | - | Investissement |
| Fonctionnement | 7 297.70 | - 6 038.85 | 1 258.85 | Fonctionnement |
| TOTAL | 7 297.70 | - 6 038.85 | 1 258.85 | TOTAL |

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

| | | | | | |
|------------|---|--------|---|------|----|
| ABSTENTION | 0 | CONTRE | 0 | POUR | 28 |
|------------|---|--------|---|------|----|

COMPTE DE GESTION 2016 (budget principal et SPANC)

Le Conseil communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2016 (Principal et SPANC) ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- déclare que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGETS PRIMITIFS 2017 (Budget Principal – SPANC - OM)

M CHARACHE présente les budgets primitifs (Principal – SPANC et OM) qui ont été transmis par mail quelques jours auparavant aux élus.

Le Conseil Communautaire est invité à adopter les budgets primitifs 2017 :

BUDGET PRINCIPAL, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement: 513 539.24 €
- Section d'investissement: 2 986 603.16 €

BUDGET SPANC, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement: 65 488.85 €

BUDGET OM, qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement: 416 998.18 €

- Section d'investissement: 1 012.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif PRINCIPAL 2017, budget primitif SPANC 2017 et budget primitif OM 2017, présentés ci-dessus.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

FPIC :

Monsieur le Président informe les délégués que la commission budget a décidé au vu des résultats 2016 et des prévisions 2017 soit :

- de conserver la totalité du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2017, sans augmenter les 4 taxes directes locales,
- de répartir le fond national de péréquation des ressources intercommunales à 60 % pour la CDC et 40 % pour les communes, en augmentant les 4 taxes directes locales.

L'assemblée vote et approuve la répartition 60/40 et l'augmentation des 4 taxes.

| | | | | | |
|------------|----|--------|---|------|----|
| ABSTENTION | 10 | CONTRE | 0 | POUR | 18 |
|------------|----|--------|---|------|----|

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017. Elles sont fixées comme suit pour l'année 2017 :

| | |
|----------------------------|--------|
| Taxe d'habitation : | 1.45 % |
| Taxe foncière (bâti) : | 1.08 % |
| Taxe foncière (non bâti) : | 1.94 % |
| CFE : | 1.88 % |

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **12.86 %** pour l'année 2017.

DUREE AMORTISSEMENT MSP ET PLUI

Monsieur le Président demande à ce qu'une durée d'amortissement soit fixée en ce qui concerne la future maison de santé pluridisciplinaire, ainsi que pour le PLUi.

Les durées sont fixées comme suit :

- maison de santé : 20 ans
- PLUi : 20 ans

Le conseil délibère et vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Président tient à remercier la Trésorerie de Baugy, Mr COLAS et Mr REVIDON, pour leur aide concernant l'élaboration des budgets 2017.
- Il est rappelé qu'il est important de fixer une date pour l'inauguration de la boucle à vélo. La date du 24 juin 2017 est proposée.

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 15 mai 2017 à 18h00 à Jussy le Chaudrier.

La séance est levée à 20 h 30.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 10 mai 2017 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE

Jean-Luc CHARACHE

